

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (STMG)

GESTION ET FINANCE

ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ PARTIE ÉCRITE

SESSION 2020

Durée : 4 h

Coefficient : 6

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Annexe à rendre avec la copie :

ANNEXE A – page 12/12

ANNEXE B – page 12/12

***Le sujet comporte 12 pages numérotées 1/12 à 12/12.
Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet
dès sa mise à votre disposition.***

Le sujet comporte deux parties indépendantes :

Sommaire	p 2
PREMIÈRE PARTIE (95 points)	
Présentation.....	p 3
DOSSIER 1 – Les relations avec les partenaires (35 points)	p 3
DOSSIER 2 – Investissement, financement et répartition du bénéfice	
..... (27 points)	p 5
DOSSIER 3 – Analyse financière et aide à la décision (33 points)	p 6
DEUXIÈME PARTIE (25 points)	p 7

Le sujet comporte les annexes suivantes :

ANNEXE 1 – Facture Garonne Farine n° F1243.....	p 8
ANNEXE 2 – Données extraites du PGI	p 8
ANNEXE 3 – Facture d’acquisition du véhicule utilitaire	p 9
ANNEXE 4 – Tableau d’amortissement de l’emprunt	p 9
ANNEXE 5 – Bilan de la SARL « Le Pain Toulousain » au 31 décembre 2019	p 10
ANNEXE 6 – Hypothèses d’affectation du résultat 2019	p 10
ANNEXE 7 – Structure du bilan fonctionnel	p 11
ANNEXE 8 – Indicateurs de structure et ratios pour 2019	p 11
ANNEXE 9 – Données liées à la nouvelle activité « tradiresto » (du 01/07 au 31/12/2020)	p 11
ANNEXE A – Compte Fournisseur Garonne Farine.....	p 12
ANNEXE B – Compte de résultat prévisionnel par variabilité du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.....	p 12

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou de les) mentionner explicitement dans votre copie.

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter le numéro, l'intitulé des comptes et le libellé de l'écriture.*

PREMIÈRE PARTIE

Le Pain Toulousain est une SARL créée en 1998 par F. Reynaud. Cette boulangerie artisanale et familiale est installée dans le centre de Toulouse et emploie aujourd'hui dix salariés. F. Reynaud, a choisi de s'engager dans la boulangerie pour son propre compte après une première expérience dans la restauration. C'est en découvrant le métier de boulanger lors d'un stage dans une entreprise de la région toulousaine, que l'envie de créer sa propre boulangerie est apparue.

Cette boulangerie est l'une des rares à Toulouse, à proposer du « tout maison », que ce soit le pain (plus de vingt variétés), les viennoiseries, mais aussi la pâtisserie réalisée par un maître pâtissier. Depuis 2018, la boulangerie propose aussi toute une gamme de pains 100% biologiques.

Le Pain Toulousain a su fidéliser une clientèle de quartier mais a aussi acquis, en 20 ans, une certaine notoriété dans le centre-ville.

Depuis un an, la boulangerie compte parmi ses clients un restaurant, le Gastro Tolosan, qui a proposé à l'entreprise un contrat pour acheter et servir sa baguette « tradition » dans son restaurant.

Grâce à cette expérience et avec la notoriété assurée par le Gastro Tolosan, F. Reynaud souhaiterait se lancer dans cette nouvelle activité nommée « tradiresto » à plus grande échelle. F. Reynaud a établi des contacts avec sept autres restaurateurs qui connaissent ses produits et sont intéressés par cette collaboration.

F. Reynaud possède les équipements et le personnel nécessaires pour cette production supplémentaire. Par ailleurs, l'entreprise a besoin d'acquérir un nouveau véhicule utilitaire plus grand et plus moderne afin d'effectuer les livraisons.

L'entreprise clôture ses comptes au 31 décembre. Le Pain Toulousain tient sa comptabilité dans un journal unique. Son activité est soumise à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

DOSSIER 1 – Les relations avec les partenaires

A – Le processus d'achat

F. Reynaud apporte un soin particulier au choix de la farine biologique que l'entreprise achète notamment auprès de Garonne Farine, spécialisée dans la production de farine de blé biologique (vérifiée par un organisme certificateur).

Lors d'une livraison, F. Reynaud a été contraint de refuser 8 sacs de farine. En effet, il avait commandé de la farine Biologique T65 mais Garonne Farine s'est trompée et a livré de la farine T110.

Par ailleurs, F. Reynaud reçoit un appel de Garonne Farine. En effet, un chèque établi par Le Pain Toulousain courant 2020 ne semble pas correspondre au montant de la facture. F. Reynaud a donc établi le 10 juin, le chèque n°22181 6 afin de régulariser la situation.

Vous disposez de l'**ANNEXE 1** et de l'**ANNEXE A** (à rendre avec la copie) pour traiter ce dossier.

Travail à faire

1. Présenter l'écriture comptable de la facture n°F124 3 au journal de l'entreprise.
2. Présenter le corps et le pied de la facture d'avoir n°AV30 du 13 juin 2020 correspondant aux 8 sacs de farine T110 retournés.
3. Présenter l'écriture comptable de la facture d'avoir n°AV30 au journal de l'entreprise.
4. Vérifier si les conditions habituelles de règlement du Pain Toulousain accordées par son fournisseur Garonne Farine sont respectées.
5. Justifier le montant du chèque n°221816.
6. Présenter l'enregistrement comptable du chèque n°22 1816 en date du 10 juin 2020 au journal de l'entreprise.
7. Compléter le compte du fournisseur Garonne Farine et interpréter son solde.

B – Le plan de comptes

M. Reynaud souhaiterait faire évoluer la codification comptable actuelle afin d'y intégrer la nouvelle activité et de suivre individuellement les clients restaurateurs. Jusqu'à présent, Le Pain Toulousain codifie ses clients de la manière suivante :

- 411999 => Clients particuliers en magasin
- 411000 => Clients professionnels

Travail à faire

1. Proposer une évolution de la codification des comptes clients répondant au besoin de F. Reynaud. Justifier.

C – La TVA

M. Reynaud doit réaliser le calcul de la TVA due au titre du mois de juin pour en faire la déclaration.

Vous disposez de l'**ANNEXE 2** pour traiter ce dossier.

Travail à faire

1. Contrôler les montants de la TVA déductible sur autres biens et services figurant dans l'extrait de la balance des comptes du mois de juin 2020.
2. Vérifier par le calcul le montant de la TVA à décaisser au titre du mois de juin 2020.
3. Indiquer l'impact de l'écriture de la déclaration de TVA sur le résultat comptable.

A – Investissement

F. Reynaud possède un véhicule utilitaire acquis il y a dix ans. Cette fourgonnette ancienne s'avère aujourd'hui trop petite pour les livraisons que l'entreprise doit effectuer. Il a donc été décidé de la vendre et d'en acquérir une plus grande. Ce nouveau véhicule sera amorti en mode linéaire sur une durée 5 ans. La date de mise en service correspond à la date de la facture.

Vous disposez de l'**ANNEXE 3** pour traiter ce dossier.

Travail à faire

- 1. Justifier par le calcul le montant du coût d'acquisition du nouveau véhicule utilitaire.**
- 2. Présenter l'écriture comptable de cette acquisition au journal de l'entreprise.**
- 3. Calculer la dotation aux amortissements du nouveau véhicule que le comptable devra enregistrer au 31 décembre 2020.**

B – Financement de l'investissement

Afin de préserver sa trésorerie, F. Reynaud a souhaité financer l'acquisition du nouveau véhicule utilitaire par un emprunt de 17 000 €, complété par la vente de l'ancien véhicule au prix de 500 €. En effet, l'entreprise souhaite bénéficier de taux d'intérêt actuellement faibles.

Vous disposez de l'**ANNEXE 4** pour traiter ce dossier.

Travail à faire

- 1. Vérifier les montants soulignés figurant sur la première ligne du tableau d'amortissement de l'emprunt.**
- 2. Déterminer le coût total de l'emprunt pour Le Pain Toulousain.**
- 3. Présenter l'écriture comptable de la mise à disposition des fonds par la banque le 1^{er} juillet 2020 au journal de l'entreprise.**
- 4. Présenter l'écriture comptable du paiement de la première annuité le 1^{er} juillet 2021 au journal de l'entreprise.**

C – Répartition du bénéfice

Les associés n'ayant pas perçu de dividendes depuis deux ans, F. Reynaud pense qu'il serait souhaitable de les faire bénéficier d'une partie de la richesse créée cette année. Deux hypothèses d'affectation du résultat ont été envisagées mais le choix n'est pas encore effectué. Le capital est composé de 100 parts sociales d'un montant unitaire de 80 €.

Vous disposez des **ANNEXES 5 et 6** pour traiter ce dossier.

Travail à faire

- 1. Expliquer pourquoi la dotation à la réserve légale est égale à zéro dans chacune des deux hypothèses.**
- 2. Retrouver par le calcul le montant des dividendes de l'hypothèse B.**
- 3. Choisir l'hypothèse la plus adaptée à la stratégie de développement de l'entreprise Le Pain Toulousain. Justifier.**

A – Analyse de la structure financière

Afin de conforter son projet de développement de la vente aux restaurateurs, F. Reynaud voudrait s'assurer de la solidité financière de son activité et souhaiterait savoir comment se situe son entreprise par rapport aux entreprises du secteur.

Le comptable a fourni, outre le bilan au 31 décembre 2019, les données du secteur qu'il a en sa possession. Il a également commencé à calculer certains ratios pour 2019.

Vous disposez des **ANNEXES 5, 7 et 8** pour traiter ce dossier.

Travail à faire

1. **Établir le bilan fonctionnel du Pain Toulousain pour 2019 à partir de la structure fournie en ANNEXE 7.**
2. **Calculer le fonds de roulement net global (FRNG), le besoin en fonds de roulement (BFR) et la trésorerie nette en détaillant les calculs.**
3. **Analyser la situation financière de l'entreprise Le Pain Toulousain.**
4. **Discuter de la pertinence du projet de développement de l'entreprise Le Pain Toulousain.**

B – Profitabilité du projet

Avant de prendre la décision et de s'engager sur un prix de 0,95 € la baguette avec les 8 restaurateurs à partir du 1^{er} juillet 2020, F. Reynaud souhaite connaître l'impact de la nouvelle activité « tradiresto » sur la profitabilité globale de l'entreprise.

Dans un premier temps, le comptable de l'entreprise a réalisé un compte de résultat prévisionnel par variabilité de l'activité « boulangerie » n'incluant pas l'activité « tradiresto » pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

Vous disposez de l'**ANNEXE 9** et de l'**ANNEXE B (à rendre avec la copie)** pour traiter ce dossier.

Travail à faire

1. **Établir le compte de résultat prévisionnel par variabilité incluant l'activité « tradiresto » (ANNEXE B à rendre avec la copie). Détailler les calculs.**
2. **Calculer le seuil de rentabilité incluant l'activité « tradiresto ».**
3. **Commenter l'impact de la nouvelle activité « tradiresto » sur la profitabilité de l'entreprise.**

DEUXIÈME PARTIE

De nombreuses entreprises sont amenées à se développer en cours de vie sociale soit en développant leur activité initiale, soit en y ajoutant une nouvelle activité, comme F. Reynaud.

Pour ce faire l'entreprise est souvent obligée d'investir. Elle dispose alors de plusieurs modes de financement.

Pour financer son investissement on peut avoir recours à l'emprunt bancaire pour partie ou intégralement. Mais d'autres sources existent. Le choix dépend de paramètres multiples. Ainsi au Pain toulousain, F. Reynaud qui possède à ce jour 60 % du capital et est donc majoritaire, souhaite rester seul maître de son entreprise. Mais l'indépendance financière est aussi à prendre en compte, avec divers autres indicateurs.

Enfin la taille de l'entreprise et son secteur d'activité jouent sans doute un rôle dans ce choix.

Travail à faire

En une ou deux pages au maximum, à partir de vos connaissances et en vous inspirant des situations présentées dans la première partie, répondre à la question suivante :

L'emprunt bancaire est-il le meilleur mode de financement des investissements ?

ANNEXE 1 – Facture Garonne Farine n°F1243

Garonne Farine 145 Route de toulouse 31140 Saint Alban	Date : 11/06/2020 Le Pain Toulousain Place Saint Etienne 31000 Toulouse		
Doit			
Facture n°F1243			
Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T	Montant
Farine Bio T80 - sac de 25 kg	20	35,00	700,00
Farine Bio T110 - sac de 25 kg	8	34,00	272,00
<i>Règlement avant le 31/07/2020</i>	Montant brut		972,00
	Remise 3 %		29,16
	Net commercial H.T.		942,84
	TVA 5,5 %		51,86
Net à payer			994,70

ANNEXE 2 – Données extraites du PGI

- **Extrait de la balance des comptes du mois de juin 2020**

N° Compte	Intitulé	Solde Débiteur	Solde Créiteur
445620	TVA déductible sur immobilisations	500,00	
445661	TVA déductible sur ABS (TVA à 5,5 %)	867,00	
445662	TVA déductible sur ABS (TVA à 20 %)	1 360,00	
445670	Crédit de TVA à reporter	810,00	
445710	TVA collectée		3 845,00
218300	Matériel de bureau et informatique (TVA à 20 %)	2 500,00	
601000	Achat de matières premières (TVA à 5,5 %)	15 763,64	
61/62	Autres charges externes (TVA à 20 %)	6 800,00	
701000	Vente de produits finis (TVA à 5,5%)		69 909,09

- **Écriture de déclaration de la TVA du mois de juin 2020**

30/06/2020

445710	TVA collectée	3 845,00	
445620	TVA déductible sur immobilisations		500,00
445661	TVA déductible sur ABS à 5,5 %		867,00
445662	TVA déductible sur ABS à 20 %		1 360,00
445670	Crédit de TVA à reporter		810,00
445510	TVA à décaisser		308,00
<i>Déclaration de TVA de juin 2020</i>			

ANNEXE 3 – Facture d'acquisition du véhicule utilitaire

ESPACE UTILITAIRES Boulevard de Thibaud 31000 Toulouse		1er juillet 2020	
Doit		Le Pain Toulousain Place Saint Etienne 31000 Toulouse	
Facture n°02002			
Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T	Montant
Véhicule utilitaire Partner	1	18 200,00	18 200,00
Remise 5 %			910,00
Frais de préparation forfaitaire			250,00
Net commercial H.T.			17 540,00
TVA 20 %			3 508,00
Net à payer			21 048,00
<i>Échéance au 31/07/2020</i>			

ANNEXE 4 – Tableau d'amortissement de l'emprunt

Capital emprunté : 17 000		Durée : 5 ans			
Taux d'intérêt : 1,5%					
Echéances	Capital restant dû en début de période	Intérêt	Amortissement	Annuité	Capital restant dû en fin de période
01/07/2020	17 000,00	<u>255,00</u>	<u>3 400,00</u>	<u>3 655,00</u>	<u>13 600,00</u>
01/07/2021	13 600,00	204,00	3 400,00	3 604,00	10 200,00
01/07/2022	10 200,00	153,00	3 400,00	3 553,00	6 800,00
01/07/2023	6 800,00	102,00	3 400,00	3 502,00	3 400,00
01/07/2024	3 400,00	51,00	3 400,00	3 451,00	0,00
Total		765,00	17 000,00	17 765,00	

ANNEXE 5 – Bilan de la SARL « Le Pain Toulousain » au 31 décembre 2019

ACTIF	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Passif	Net
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
Immo. incorporelles				Capital	8 000
Fonds commercial	54 310	25 950	28 360	Réserve légale	800
Immo. corporelles				Réserve statutaire	0
Matériel et outillage industriel	297 240	251 790	45 450	Autres réserves	36 725
Autres immo. corporelles	142 330	95 200	47 130	Résultat de l'exercice	46 065
Immo. financières	1 360		1 360		
TOTAL I	495 240	372 940	122 300	TOTAL I	91 590
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				<u>DETTES</u>	
Stocks				Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit (1)	57 285
Matières premières	8 760		8 760	Fournisseurs et comptes rattachés	20 405
Marchandises	2 800		2 800	Dettes fiscales et sociales	16 450
Créances	8 380		8 380		
Disponibilités	43 490		43 490		
TOTAL II	63 430	0	63 430	TOTAL II	94 140
TOTAL ACTIF	558 670	372 940	185 730	TOTAL PASSIF	185 730

(1) dont concours bancaires : 0 €

ANNEXE 6 – Hypothèses d'affectation du résultat 2019

F. Reynaud prévoit de présenter les 2 hypothèses suivantes lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

- **Hypothèses**

HYPOTHÈSE A

Éléments de calculs	Montants
Résultat 2019	46 065
Report à nouveau débiteur	0
Réserve légale	0
Report à nouveau créditeur	0
Bénéfice distribuable	46 065
Réserve facultative	40 000
Dividendes	6 000
Report à nouveau	65

HYPOTHÈSE B

Éléments de calculs	Montants
Résultat 2019	46 065
Report à nouveau débiteur	0
Réserve légale	0
Report à nouveau créditeur	0
Bénéfice distribuable	46 065
Réserve facultative	10 000
Dividendes	36 000
Report à nouveau	65

- **Informations complémentaires**

1) La réserve légale sera dotée selon les conditions prévues par la loi : « 5% du bénéfice net de l'exercice jusqu'à ce que la réserve légale atteigne 10% du capital ».

2) Choix à réaliser :

- Hypothèse A => Dotation de 40 000 € à la réserve facultative et versement d'un dividende arrondi à 60 € par part sociale.

- Hypothèse B => Dotation de 10 000 € à la réserve facultative et versement d'un dividende arrondi à 360 € par part sociale.

ANNEXE 7 – Structure du bilan fonctionnel

ACTIF	PASSIF
Emplois stables	Ressources stables
Immobilisations incorporelles	Capitaux propres
Immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations
Immobilisations financières	Dettes financières stables
Total	Total
Actif circulant	Passif circulant
Stocks	Dettes fournisseurs
Créances clients	Dettes fiscales et sociales
Total	Total
Trésorerie active	Trésorerie passive
Total général	Total général

ANNEXE 8 – Indicateurs de structure et ratios pour 2019

Indicateurs	Pain Toulousain	Secteur	Détail du calcul
Taux d'endettement	62,55%	59%	Emprunts et dettes financières / capitaux propres
Capacité de remboursement	24 mois	15 mois	Emprunts et dettes financières/ CAF
Rotation des stocks	21 jours	25 jours	(Stock moyen/achats de marchandises et matières premières HT) x 360
Durée du crédit client	7 jours	3 jours	(Créances/ ventes TTC) x 360
Durée du crédit fournisseur	29 jours	28 jours	(Dettes / achats TTC) x 360

ANNEXE 9 – Données liées à la nouvelle activité « tradiresto » (du 1/7/2020 au 31/12/2020)

- Les prévisions de ventes sont de 25 000 baguettes supplémentaires au prix de 0,95 €.
- Les charges variables supplémentaires se composent de :
 - 6 770 kg de farine au prix de 1,30 € / kg,
 - 162 kg de sel au prix de 0,50 € / kg,
 - Autres charges variables : 0,10 € / baguette.
- Les charges fixes supplémentaires se composent :
 - des intérêts du prêt : 127,50 €,
 - de l'amortissement du véhicule utilitaire : 1 754 €.

ANNEXE A (à rendre avec la copie) – Compte Fournisseur Garonne Farine

Compte 401GAR : Fournisseur Garonne Farine						
Période du : 01/03/2020 au 15/06/2020						
Date	Libellé	Échéance	Lettrage	Débit	Crédit	Solde
01/03/2020	Solde à nouveau		A		815,61	815,61
10/03/2020	Facture 1102	30/04/2020	C		1 352,87	2 168,48
31/03/2020	Chèque 221450		A	815,61		1 352,87
07/04/2020	Facture 1143	31/05/2020	B		890,31	2 243,18
09/04/2020	Avoir 27		B	35,82		2 207,36
30/04/2020	Chèque 221602		C	1 325,87		881,49
08/05/2020	Facture 1210	30/06/2020			961,95	1 843,44
31/05/2020	Chèque 221814		B	854,49		988,95
10/06/2020	Chèque 221816		C	27,00		961,95
.....
.....
TOTAUX			

ANNEXE B (à rendre avec la copie) – Compte de résultat prévisionnel par variabilité du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020

Rubriques	Activité « boulangerie » seule		Activité globale Activité « boulangerie » + Activité « tradiresto »		
	Montant	%	Détail du Calcul	Montant	%
Chiffre d'affaires	252 000,00	100,00%			
Charges variables	75 600,00				
Marge sur coût variable	176 400,00	70,00%			
Charges fixes	162 500,00				
Résultat	13 900,00	5,52%			

Le seuil de rentabilité de l'activité « boulangerie » seule s'élève à 232 143 €.